

PRESENTATION ENTITE SURVEILLANCE

Sommaire

1 MISSION ET TÂCHES	2
1.1 Description des principales tâches	2
1.2 Organisation	2
2 ORGANIGRAMME	3
3 DÉFINITION DES NIVEAUX DE SURVEILLANCE	4
3.1 Critères pour la définition du niveau de sécurité	4
3.2 Niveaux de sécurité	4
3.3 Résumé synthétique par site	5
4 PRÉSENCE SURVEILLANCE PAR SITE	6
4.1 Sainte-Croix	6
4.2 Crissier	6
4.3 MNA / Lausanne	6
4.4 Chablais / Lausanne	6
4.5 Leysin	6
4.6 Bex	6
4.7 Vennes / Lausanne	6
4.8 Vevey	6
4.9 Abri PC de Coteau-Fleuri / Lausanne	7
4.10 Abri PC de Nyon	7

1 MISSION ET TÂCHES

La mission principale de l'entité « Surveillance » est d'assurer la sécurité du personnel, des résidents et des biens de l'Établissement dans les foyers collectifs. Elle assure également, pendant ses heures d'activité, les contrôles de présence, l'expulsion des personnes non autorisées se trouvant dans les lieux surveillés, le respect des règlements de maison ainsi que les interventions et les alarmes en cas d'urgence.

1.1 Description des principales tâches

- Contrôles d'accès
- Contrôles d'identité
- Contrôle de la validité des documents (papiers) des usagers
- Contrôle des chambres
- Contrôle du respect du règlement de maison
- Maintien de l'ordre dans les centres et en chambre, ainsi que le respect d'autrui
- Encadrement des usagers
- Prendre les mesures nécessaires en cas d'incidents et d'incendie
- Distribution du courrier dans les foyers
- Assurer la transmission de l'information avec l'équipe de jour

1.2 Organisation

L'entité « Surveillance » emploie 24 collaborateurs organisés en deux équipes régionales qui sont dirigées par un chef d'équipe rattaché au responsable de l'entité.

L'entité « Surveillance » emploie 24 collaborateurs organisés en deux équipes régionales qui sont dirigées par un chef d'équipe rattaché au responsable de l'entité.

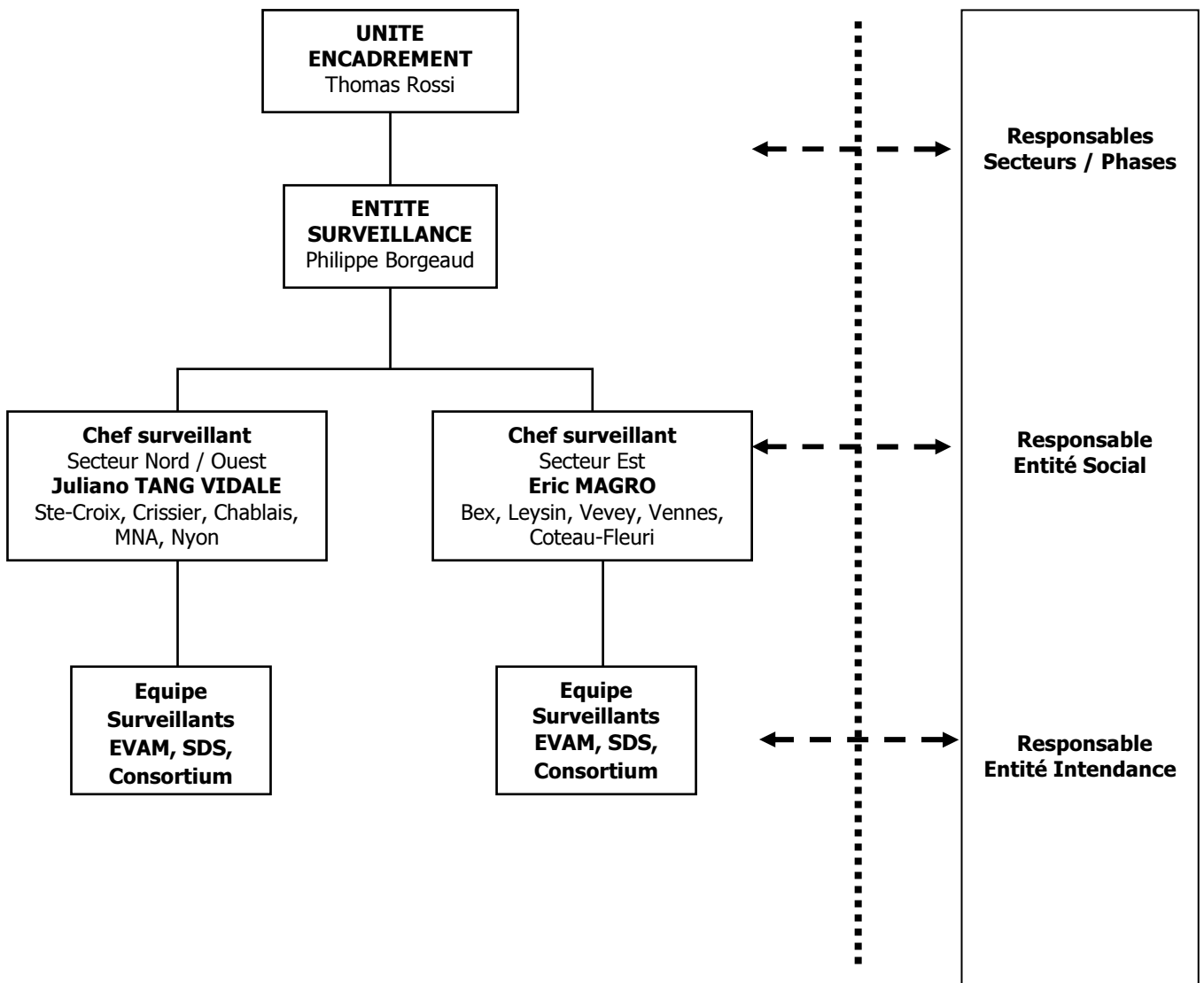
40% des services de surveillance sont effectués par les collaborateurs de l'Établissement alors que 60% des services sont - suite à un appel d'offre de marché public - assumés par 2 sociétés de surveillance auxquelles l'EVAM a confié le mandat.

La surveillance est en principe assurée par un collaborateur EVAM. Si elle est effectuée à deux, le collaborateur EVAM sera épaulé par un collaborateur d'une entreprise de surveillance. L'ensemble des services du week-end et des jours fériés est cependant sous-traité. Les remplacements de surveillants EVAM (pour vacances, etc.) sont également assurés par les entreprises mandatées.

Les 2 entreprises de surveillance suivante interviennent dans le cadre de la surveillance des foyers :

- SDS Service de Sécurité S. à r.l.
- Consortium Protect'Service SA & Altras Sécurité SA

2 ORGANIGRAMME



3 DÉFINITION DES NIVEAUX DE SURVEILLANCE

3.1 Critères pour la définition du niveau de sécurité

Arguments pour un niveau de surveillance plus élevé

- La capacité du foyer (> 50)
- La situation dans un centre urbain
- Une structure entièrement collective
- Une importante population de personnes déboutées ou avec des antécédents judiciaires
- Une importante population d'hommes seuls
- Le nombre de bâtiments sur un site
- L'absence d'activités d'animation socioculturelle (suivi social) en journée

3.2 Niveaux de sécurité

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Contrôle des accès non autorisés	Limiter l'accès aux personnes qui ne sont pas autorisées à se trouver dans les bâtiments.	Interdire l'accès aux personnes qui ne sont pas habilitées à se trouver dans les bâtiments.	Contrôle intégral et permanent des personnes présentes dans le but d'interdire l'accès aux personnes non habilitées à se trouver dans les bâtiments.
Maintien de l'ordre	Assurer une présence aléatoire dans le but de détecter des conflits entre usagers, effectuer des contrôles d'identité ponctuels et détecter des anomalies dans le bâtiment.	Assurer une présence permanente dans le but de détecter des conflits entre usagers, effectuer des contrôles d'identité ponctuels et détecter des anomalies dans le bâtiment.	Assurer une présence renforcée en permanence dans le but de détecter des conflits entre usagers ou des anomalies dans le bâtiment comme un début d'incendie ou des plaques de cuisson enclenchées pour rien.
Contrôle des présences	Aléatoire également pour détecter des personnes disparues et des personnes non autorisées.	Systematique également pour détecter des personnes disparues et des personnes non autorisées.	Exhaustif également pour détecter et déclarer les personnes disparues, afin d'appliquer la loi.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Contrôle des chambres	Aléatoire pour expulser les personnes non autorisées à séjourner dans le foyer. D'autres contrôles sont effectués si la situation l'exige.	Systématique (1 fois par soirée) et exhaustif pour expulser les personnes non autorisées. D'autres contrôles sont effectués si la situation l'exige.	Systématiques (plusieurs fois par jour/nuit) et exhaustifs pour expulser les personnes non autorisées. D'autres contrôles sont effectués si la situation l'exige.
Contrôle extérieur de la propriété	Aléatoires.	Systématique.	Systématique renforcé.

3.3 Résumé synthétique par site

	Ste-Croix	Crissier	MNA	Chablais	Leysin	Bex	Vevey	Vennes	Coteau-Fleuri	Nyon
Contrôle des accès non-autorisés	1	1	1	1	1	1	3	3	3	3
Maintien de l'ordre	1	1	2	2	1	1	3	3	3	3
Contrôle des présences	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3
Contrôle des chambres	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3
Contrôle de la propriété	1	1	--	1	1	2	--	3	3	3

4 PRÉSENCE SURVEILLANCE PAR SITE

4.1 Sainte-Croix

Le foyer spécialisé de Sainte-Croix, Rue de l'Industrie 11, a une capacité de 120 personnes. La population admise est en phase d'accueil ou en phase de socialisation. Un agent assure la surveillance de 17h00 à 8h00 du lundi au vendredi, et 24 heures sur 24 le week-end et les jours fériés.

4.2 Crissier

Le foyer spécialisé de Crissier, Chemin Charmeur 8, 10 et 12, a une capacité de 308 personnes. La population admise est en phase d'accueil ou en phase de socialisation. Du lundi au vendredi, trois agents se partagent les horaires suivants : Bâtiment 12 : 17h00 – 08h00, Bâtiment 10 : 21h00 – 03h00 et Bâtiment 8 : 17h00 – 08h00. Deux agents assurent une présence de 24 heures sur 24 le week-end et les jours fériés.

4.3 MNA / Lausanne

Le foyer spécialisé MNA, Avenue du Chablais 49, a une capacité de 43 personnes. La population admise est composée de mineurs non accompagnés. Un agent assure la surveillance de 19h15 à 8h00 du lundi au vendredi, et 24 heures sur 24 le week-end et les jours fériés.

4.4 Chablais / Lausanne

Le foyer du Chablais, Avenue du Chablais 49, a une capacité de 42 personnes. Le foyer accueille une population mixte. Un agent assure la surveillance de 17h00 à 03h05 du lundi au vendredi, et de 18h00 à 08h00 le week-end et les jours fériés.

4.5 Leysin

Le foyer de Leysin, à Sainte-Agnès, a une capacité de 80 personnes. Le foyer accueille une population mixte. Un agent assure la surveillance 24 heures sur 24, du lundi au vendredi, le week-end et les jours fériés.

4.6 Bex

Le foyer de Bex, Chemin de l'Ecluse 3, a une capacité de 165 personnes. Le foyer accueille une population mixte. Un agent assure la surveillance de 08h00 à 18h00, 7 jours sur 7, alors que deux agents assurent la surveillance la nuit de 18h00 à 08h00, du lundi au vendredi, le week-end et les jours fériés.

4.7 Vennes / Lausanne

Le foyer spécialisé de Vennes, Avenue de Valmont 32, a une capacité de 85 personnes. La population admise est au bénéfice de l'aide d'urgence sous forme de prestations en nature. Deux agents assurent la surveillance 24 heures sur 24, du lundi au vendredi, le week-end et les jours fériés.

4.8 Vevey

Le foyer spécialisé de Vevey, Avenue du Général-Guisan 62, a une capacité de 65 personnes. La population admise est au bénéfice de l'aide d'urgence sous forme de prestations en nature. Deux agents assurent la surveillance 24 heures sur 24, du lundi au vendredi, le week-end et les jours fériés.

4.9 Abri PC de Coteau-Fleuri / Lausanne

Le foyer spécialisé de Coteau-Fleuri, Rue Grangette 77a, a une capacité de 50 personnes. La population admise est au bénéfice de l'aide d'urgence sous forme de prestations en nature. A l'abri PC, deux agents assurent la surveillance de 19h30 à 09h00, du lundi au vendredi et de 19h30 à 11h00, le week-end et les jours fériés. A la structure de jour, un agent assure la surveillance de 09h00 à 20h00, du lundi au vendredi, le week-end et les jours fériés.

4.10 Abri PC de Nyon

Le foyer de Nyon, Chemin de la Fontaine 1, a une capacité de 100 personnes. La population admise est composée de requérants d'asile « cas Dublin ». Deux agents assurent la surveillance 24 heures sur 24, du lundi au vendredi, le week-end et les jours fériés.